

écrasé au détriment des pauvres ; car, après avoir déjà supporté, comme tous les citoyens, la charge des écoles officielles en payant l'impôt, les catholiques ont dû pourvoir, de leurs propres deniers, à la fondation et à l'entretien des écoles chrétiennes. Pour la seule ville de Reims, cet effort nécessaire, cette réponse à la déchristianisation de l'enseignement primaire, à coûté près de quatre millions. On peut juger par là de l'étendue du sacrifice pour la France tout entière.

Mais combien le pays a plus à se plaindre encore des résultats de la loi, en face de ces jeunes générations qui sortent de l'école nouvelle, sans foi, sans règle sûre de morale, c'est-à-dire sans convictions élevées, et, bientôt, sans mœurs ! Et comment en serait-il autrement ? La poussée qui vient d'en haut est telle que la bonne volonté des maîtres les meilleurs n'y résisterait pas. L'enseignement ne peut être neutre ; et, de fait, il ne l'est pas. La religion est au fond de toutes les sciences. On la rencontre partout. Il faut répondre *oui* ou *non* aux inévitables questions de l'enfant : le silence n'est pas une réponse ; ou plutôt, si, mais funeste à l'égal d'une négation.

Ne va-t-on pas plus loin, nos Très Chers Frères ? L'esprit d'irréligion qui a inspiré la loi ne reparait-il pas dans les livres, dans les leçons, dans les mille détails de la vie scolaire ? Tout nous porte à le craindre.

Au nom de la loi, toute une catégorie de citoyens sont écartés de l'enseignement primaire, à titre de congréganistes, c'est-à-dire parce qu'ils sont notoirement religieux ; mais des protestants, des libres penseurs, des francs-maçons militants, c'est-à-dire notoirement hostiles à la religion, y sont admis sans difficulté : ceux-là peuvent-ils rester neutres ?

Dans un ouvrage pédagogique récent, qui a fait quelque bruit : *Conseils et directions pratiques aux instituteurs et institutrices*, livre d'un caractère quasi officiel, puisqu'il est composé par un inspecteur "avec le concours d'instituteurs et d'institutrices", et dédié au directeur de l'enseignement supérieur, on lit ceci :

" Il est nécessaire de donner aux élèves, durant les trois années de l'école, une très forte culture morale, indépendante de tout enseignement confessionnel.... Nous n'avons pas le droit de faire comme si la foi confessionnelle était un viatique suffisant.... De plus en plus, les esprits, affranchis des étroitesse du dogme, comprennent que le lien religieux universel, c'est le désir de réaliser la fraternité humaine.... Nous devons nous placer à un point de vue supérieur aux religions particulières, et qui n'impose à la raison et à la plus absolue liberté de pensée aucun sacrifice...."

Et plus loin : " L'élève maîtresse, ni l'élève maître ne doivent donc se désespérer, si leurs croyances confessionnelles s'écroulent : beaucoup d'esprits ont passé plus tôt ou plus tard cette crise ; pour ceux à qui elle n'est pas inspirée sourdement par la bête désireuse de rejeter toute entrave, cette crise est une véritable épuration de la foi religieuse, désormais débarrassée de l'entrave et des limitations de dogmes qui divisent (1)."

(1) Liv. 1er, ch. 2, p. 12, 16.

gio
pui
de
grie
le
tife
Mil
la n
tent
mœ
sûr
arm

faisa
just
relig
ne de
tes d
on en
N
avert
on tr
des A
même
E
Franc
autre
D
catho
nistre
vaille
deux
jorité
l'une à
saire a
T
Les pl
au lieu
a mal
davan
c'est-à
second
1850, la
mission
séquen
passé p
ticiens
nos Sén
pas auj
cinq ou
Nor
velle op